



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline MAGLICA	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Billy CHRETIEN	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Caroline	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	JACQUEMARD	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Laurence GERBET
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sabine BAILLOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Nadjoua BELHADEF	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Marien LOVICH		Madame Mélanie FORTIER
		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : URBANISME

Opération Façades Monge-Bossuet-Dauphine

La Ville de Dijon a mis en œuvre depuis 2018 une campagne de ravalement de façades pour accompagner les propriétaires désireux de contribuer à l'embellissement de la rue de la Liberté, rendue aux piétons. Cette opération s'est traduite par la mise en place d'une aide technique, administrative et financière aux travaux de valorisation de l'aspect extérieur des immeubles riverains.

A la suite de la requalification récente des rues Monge et Bossuet, la ville souhaite engager une nouvelle opération façades sur cet axe fréquenté reliant le centre-ville à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV).

Le périmètre proposé est inclus dans la zone centrale du bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité et régi par le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du centre historique. Il comprend, outre l'intégralité des deux rues précitées, les places Emile Zola et Bossuet, ainsi que la rue Dauphine, sur le pourtour du centre commercial et tertiaire dont la rénovation s'est achevée en 2025.

Le périmètre ainsi défini comprend 156 immeubles privés, dont 9 sont protégés au titre des monuments historiques.

Une étude pré-opérationnelle a été confiée en 2025 à la société Urbanis pour examiner les conditions et les modalités d'intervention possibles de la Ville, dont résultent les propositions suivantes.

La durée de l'opération Façades Monge-Bossuet-Dauphine est fixée à 5 ans, renouvelable au vu des résultats obtenus.

Pour bénéficier d'une subvention de la Ville de Dijon, les interventions sur les façades doivent concourir durablement à la valorisation du paysage urbain et de l'aspect de l'immeuble. Elles doivent à cette fin respecter des prescriptions de matériaux, de teintes et de mise en œuvre définies dans le cadre de l'étude avec l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

Les projets de valorisation des façades seront financés à hauteur de 40 % du montant hors taxes des travaux.

Ce taux de base est majoré :

- de 10 % pour les immeubles situés dans les deux secteurs prioritaires identifiés au périmètre - la place Emile Zola et la pointe sud de la rue Monge - en raison de la dégradation du bâti, de leur visibilité et de leur fréquentation ;
- de 5 %, en cas de travaux lourds de rénovation ou de suppressions d'altérations exigés par l'ABF.

Le montant des travaux éligibles aux subventions est plafonné à :

- 250 €/m² pour les ravalements de façade et de pignon ;
- 10000 € pour certains travaux connexes (exemples : réparation ou remplacement de ferronneries, reprise d'éléments de décors, de zinguerie...) ;
- 10000 € pour certains travaux de réfection lourde (exemples : reprise ou remplacement de pierres apparentes et/ou d'enduit traditionnel épais...) ;
- 15000 € pour les remplacements de menuiseries ;
- 3000 € pour les réfections de cheminées ;
- 10 000 € pour les devantures commerciales ;
- 10 % du montant des travaux pour les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Les conditions d'éligibilité des projets aux subventions sont détaillées dans les pièces annexées à la présente délibération.

Les travaux prescrits sur chaque immeuble seront établis sur ces bases, conjointement avec l'ABF et, le cas échéant, avec la commission régionale des monuments historiques (CRMH), au vu du projet des propriétaires.

Le montant de subvention total pluriannuel nécessaire à la mise en œuvre de cette opération est estimé à 500 000 €, répartis sur cinq années. Les crédits nécessaires seront ouverts au cours de l'année 2026, puis au cours de chacune des années de réalisation suivantes.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'engagement l'opération façades dite « Bossuet-Monge-Dauphine », dans les conditions présentées dans la présente délibération et ses annexes ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

